

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

91

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 4 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le quatre du mois de juillet à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt huit juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au Centre des congrès - salle de l'Europe (Annecy) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

10 JUIL. 2024

Déposée en
Préfecture le

10 JUIL. 2024

Etaient présents

Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Josette CHARVIER, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Roland DAVIET, Jean-François DEGENNE, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Patrick LCONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Patricia MERMOZ, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Jean-Louis TOÉ

Avaient donné procuration

Jean-Pascal ALBRAN à Monique PIMONOW, Frédérique BANGUÉ à Corinne BOULAND, Stéphane BOUCLIER à Gilles FRANÇOIS, Vanessa BRUNO à Bruno LYONNAZ, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA à Fabienne GREBERT, Sandrine DALL'AGLIO à Christian BOVIER, David DUBOSSON à Ségolène GUICHARD, Fabien GERY à Chantale FARMER, Charlotte JULIEN à Samuel DIXNEUF, Elisabeth LASSALLE à Nicole BLOC, François LAVIGNE-DELVILLE à Fabienne DULIEGE, Christiane LAYDEVANT à Anthony GRANGER, Karine LEROY à Marc ROLLIN, Benjamin MARIAS à Nora SEGAUD-LABIDI, Pierre-Louis MASSEIN à Bénédicte SERRATE, Antoine de MENTHON à Michel BEAL, Catherine MERCIER-GUYON à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Thomas MESZAROS à Christian ROPHILLE, Philippe MORIN à Martine COUTAZ, Laure ODORICO à Christian ANSELME, Marie-Luce PERDRIX à Catherine BOUVIER, Tony PESSEY à Jean-Luc RIGAUT, Olivier TRIMBUR à Didier SARDA, Gilles VIVIANI à Jacques ARCHINARD

Etaient excusé(e)s

Bilel BOUCHETIBAT, Frédérique KHAMMAR, Michel MUGNIER-POLLET, Christophe PONCET

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20240704-14642-DE-1-1
en date du 10/07/24 ; REFERENCE ACTE : DEL-2024-172

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

RESSOURCES HUMAINES - ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Ségolène GUICHARD, rapporteur

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1 et R2313-3,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L542-1 à L542-5,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 20 juin 2024,

Considérant que dans le cadre du suivi des emplois, il convient de prendre en compte les modifications liées aux évolutions des services et des besoins en adaptant le tableau des emplois ;

Ces modifications concernent :

1/ La modification de quotité de temps de travail de deux emplois

a) Modification de la fiche de poste « animateur accompagnateur espace bien être » et réduction de la quotité du temps de travail – poste 308

Le temps de travail du poste 308 est actuellement découpé de la manière suivante :

- Animation à l'EHPAD Les Airelles à 0,8 ETP
- Animation de l'Espace Snoezelen à la Résidence Heureuse à 0,2 ETP

Il est proposé de réduire la quotité du temps de travail de ce poste à 0,8 ETP, de façon à ce que l'animateur se concentre sur son activité aux Airelles. L'intitulé du poste restera seulement « Animateur ».

L'espace Snoezelen à la Résidence Heureuse restera ouvert. L'espace sera pleinement intégré dans les pratiques soignantes de l'Ehpad. Lorsqu'un résident aura un besoin (apaisement, calme) il pourra y accéder avec un des professionnels présents, au gré des besoins. L'ouverture de l'espace Snoezelen ne sera plus cantonné à la présence sur site d'un animateur dédié à 0,2 ETP.

Le poste 308 étant actuellement vacant, cette modification n'aura pas d'impact sur une situation personnelle.

b) Modification de la quotité du temps de travail du poste d'animateur à la Villa Romaine – poste 05

Il est demandé à ce que le poste d'animateur à la Villa Romaine passe de 0,5 ETP à 0,8 ETP. Le taux d'occupation de la Résidence Autonomie atteint aujourd'hui son maximum et la quotité actuelle du temps de travail sur ce poste ne permet pas de répondre aux besoins de l'usager. Il est nécessaire d'augmenter la diversité d'activités proposées et d'accroître la régularité des temps d'animation au sein de la Résidence.

L'augmentation de la quotité du temps de travail a été inscrite au budget 2024. Cette demande répond à la fois à un besoin du service et à une demande de l'agent en poste.

Elle s'inscrit *a fortiori* dans une démarche de dé-précarisation des conditions de travail des agents et d'harmonisation des postes d'animateurs dans les différents établissements.

2/ Les créations d'emplois

a) CIAS

La création d'un poste d'infirmière à la Résidence Heureuse a été prévue dans le budget 2024 du CIAS pour une quotité de 0,5 ETP.

La dernière coupe Pathos de l'établissement a en effet montré un alourdissement des soins et des prises en charge des résidents à la résidence Heureuse.

Il est donc important aujourd'hui d'avoir les professionnels diplômés correspondant à l'actuelle charge en soins. Ce manque de professionnels ne permet pas de pallier les absences des professionnels pour les formations et pour les congés annuels. Ces paramètres n'avaient pas été intégrés dans les calculs d'effectifs lors de l'ouverture de l'établissement fin 2016.

Si elle est approuvée, la création de ce poste permettrait :

- d'augmenter l'effectif d'aides-soignantes au regard de la charge de travail ;
- d'améliorer la prise en soins des résidents ;
- d'améliorer l'organisation lors des formations ou congés pour assurer les remplacements des congés/formations ou des arrêts en étage (évitant ainsi le recours à l'intérim), soit une amélioration de la qualité des soins et du suivi des résidents.

Il est donc proposé de créer ce poste d'infirmière, à 0,5 ETP, qui sera ouvert au grade d'infirmier (cotation A4).

b) Direction de la communication

Depuis le départ de l'ancien chargé de communication digitale, la charge de travail qui était liée à ce poste ne peut pas être absorbée par le reste de l'équipe. Il est donc difficile de répondre aux besoins de faire vivre le nouveau site Internet, assurer la communication autour de la nouvelle version de l'application Agate, réaliser des newsletters, faire avancer le projet d'intranet.

De plus, cette direction fait face à des demandes croissantes d'outils numériques de la part des services.

Pour faire face à ces besoins, il est proposé de créer un poste de chargé de communication digitale-webmaster à temps complet, qui sera ouvert au grade d'ingénieur (cotation A4).

c) Direction des ressources humaines

Au sein du service emploi compétences, les conseillères emploi compétences sont en charge à la fois du recrutement et de la formation. Du fait de l'accroissement de l'activité recrutement (doublement des procédures de recrutement lié au marché de l'emploi et aux métiers en tension, 40% de procédures infructueuses, plan pluriannuel de création de 60 emplois), cette charge de travail ne permet pas aux conseillères de dégager autant de temps qu'il le faudrait pour développer les actions de formation.

Il paraît donc nécessaire de dédier une personne à l'activité de formation uniquement, afin de pouvoir piloter la politique de formation de la collectivité (évolution vers un plan pluriannuel de formation à intégrer dans une politique de gestion prévisionnelle des parcours professionnels, afin de fidéliser les agents dans le cadre du projet marque employeur et permettre leur montée en compétences), accompagner la mise en œuvre d'un nouveau logiciel de formation, développer des partenariats et des actions avec les différents organismes de formation (dont le CNFPT) et les collectivités voisines, organiser et animer le plan de formation des cadres de la collectivité, former les managers pour faire émerger les besoins en formation, piloter l'activité et venir en soutien des conseillères pour l'organisation des actions de formation.

Il est donc proposé de créer un poste de chargé de mission formation à temps complet, qui sera ouvert au grade d'attaché (cotation A4).

d) Direction des systèmes d'informations et du numérique

La DSIN fait face à une charge de travail accrue et doit mener de front de nombreux projets, dont celui du schéma directeur de modernisation et sécurisation des infrastructures.

Cette charge pèse particulièrement sur le service infrastructures numériques.

Il est donc proposé de créer un poste d'ingénieur infrastructures numériques, à temps complet, qui sera ouvert au grade d'ingénieur (cotation A4).

e) Direction des bâtiments

La direction des bâtiments fait actuellement face à une forte sollicitation de la part des autres directions et à un accroissement des dossiers à traiter, liés à la réussite du plan de mandat.

Afin de gérer les bâtiments classés et le pôle économie circulaire, la création d'un poste supplémentaire de chargé d'opération paraît nécessaire, ce qui permettrait également de combler le retard dans les opérations en cours et dans le déroulé des études.

Il est donc proposé de créer un poste d'ingénieur travaux chargé d'opérations, à temps complet, qui

sera ouvert au grade d'ingénieur (cotation A4).

f) Direction de l'action environnementale

La Direction de l'action environnementale doit répondre à la nécessité pour le Grand Annecy d'intégrer la gestion des risques par l'élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) et de mener une étude de vulnérabilité du territoire (inondations, chutes de pierres, incendies...).

Par ailleurs, cette mission rejoint l'un des 4 axes du Pacte pour le climat, qui prévoit l'adaptation au changement climatique, en protégeant la biodiversité, en désimperméabilisant les sols, en renforçant la présence de la nature en ville notamment, ainsi qu'en approfondissant la connaissance des risques et des vulnérabilités du territoire pour mieux protéger les habitants.

Au vu du contexte lié au changement climatique, cette mission paraît devoir être durable et nécessite la création d'un emploi permanent.

Il est donc proposé de créer un poste de chargé de mission vulnérabilité du territoire et adaptation au changement climatique, à temps complet, qui sera ouvert au grade d'ingénieur (cotation A4).

g) Direction de la valorisation et gestion des déchets

Au sein de ses locaux de la Césièrè, la direction de la valorisation et gestion des déchets constate un accroissement des besoins d'accueil téléphonique, qui nécessite un soutien pour le secrétariat du service, lequel fait face à une charge de travail importante.

Le besoin concerne également partiellement la gestion du bâtiment.

Un poste de renfort avait été créé pour un an, mais paraît finalement répondre à un besoin permanent.

Il est donc proposé de créer un poste d'assistant administratif et d'accueil, à temps complet, qui sera ouvert au grade d'adjoint administratif (cotation C2).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- de modifier le tableau des emplois en procédant aux créations et modifications d'emplois conformément aux propositions ci-dessus et à l'annexe jointe à la présente délibération ;
- d'imputer la dépense afférente au chapitre 012 du budget général (fonction 820).

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 91

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
La Présidente,



Frédérique LARDET.

Conseil Communautaire du 04 juillet 2024
Adaptation du tableau des emplois
Annexe : Etat des modifications proposées

Modification de temps de travail													
Direction, établissement ou service de rattachement	Filière	Suppression d'emploi					Création d'emploi					Date de prise d'effet	
		Cadre d'emplois	Grade	n° poste	Temps de travail	ETP	Cadre d'emplois	Grade	Temps de travail	ETP	Intitulé (à titre indicatif)		
EHPAD Les Airelles	Animation	Animateurs	Animateur	308	35/35	1	Animateurs	Animateur	28/35	0,8	Animateur	05/07/2024	
Résidence Villa Romaine	Animation	Animateurs	Animateur	5	17,5/35	0,5	Animateurs	Animateur	28/35	0,8	Animateur	05/07/2024	
Sous total						1						0,8	
Modification d'emploi													
Direction, établissement ou service de rattachement	Filière	Suppression d'emploi					Création d'emploi					Date de prise d'effet	
		Cadre d'emplois	Grade	n° poste	Temps de travail	ETP	Cadre d'emplois	Grade	Temps de travail	ETP	Intitulé (à titre indicatif)		
Sous total													
Création d'emplois													
Communication	Technique						Ingénieurs	Ingénieur	35/35	1	Chargé de communication digitale - webmaster	05/07/2024	
Ressources humaines	Administrative						Attachés	Attaché	35/35	1	Chargé de mission formation	05/07/2024	
DSIN	Technique						Ingénieurs	Ingénieur	35/35	1	Ingénieur infrastructures numériques	05/07/2024	
Bâtiments	Technique						Ingénieurs	Ingénieur	35/35	1	Ingénieur travaux chargé d'opérations	05/07/2024	
Action environnementale	Technique						Ingénieurs	Ingénieur	35/35	1	Chargé de mission vulnérabilité du territoire et adaptation au changement climatique	05/07/2024	
valorisation et gestion des déchets	Administrative						Adjoint administratifs	Adjoint administratif	35/35	1	Assistant administratif et d'accueil	05/07/2024	
Résidence heureuse	Médico-sociale						Infirmiers	Infirmier	17,5/35	0,5	Infirmier	05/07/2024	
SOUS TOTAL												6,5	
Suppression d'emplois													
SOUS TOTAL												0	
TOTAUX						1						7,3	
Différence ETP												6,3	